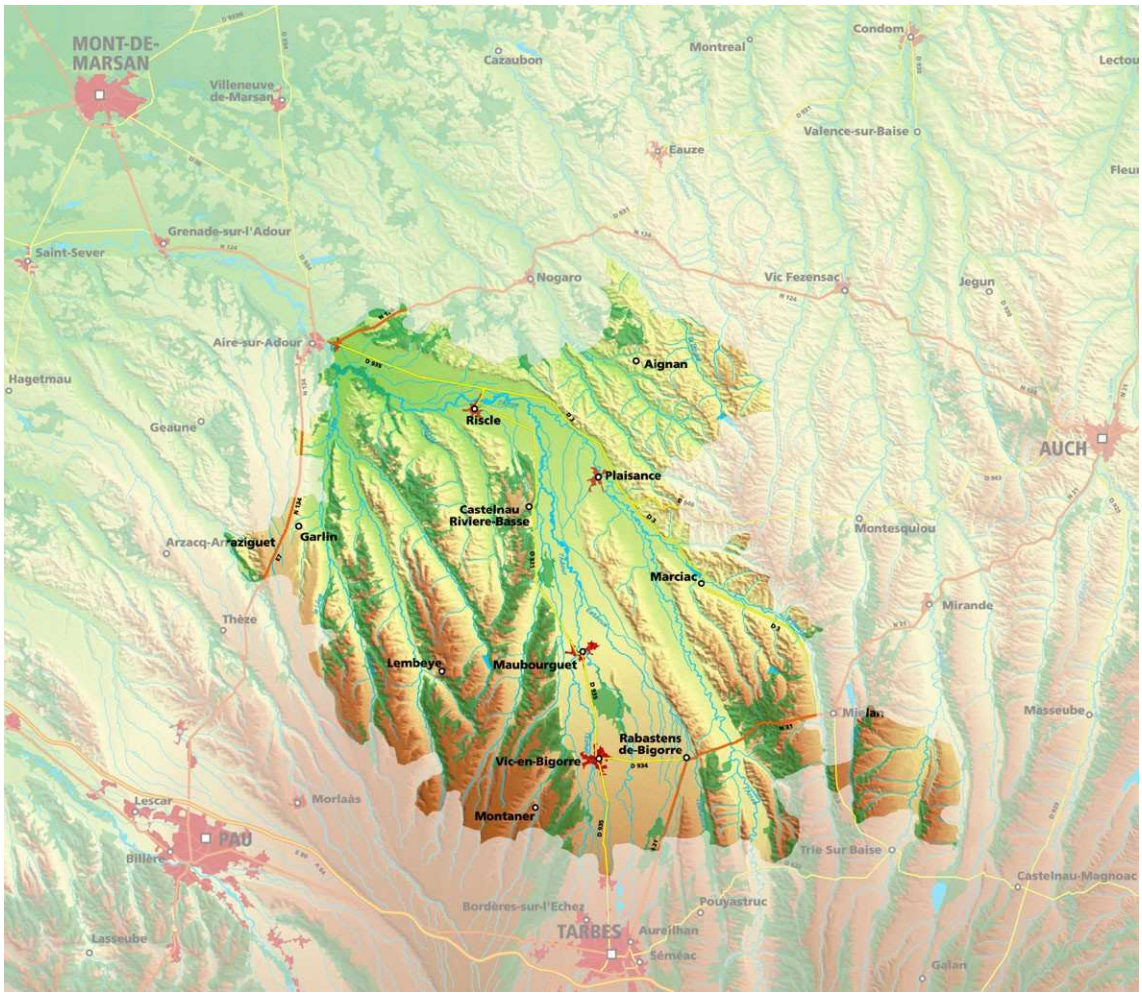

Agenda 21
du Pays du Val d'Adour

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Document cadre

SOMMAIRE

Présentation du Pays du Val d'Adour et de son Agenda 21

1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements
2. Un territoire de projet expérimenté
3. L'organisation et le rôle du Pays du Val d'Adour
4. L'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour et les différents programmes mis en place

Le diagnostic du Val d'Adour au regard du changement climatique

1. Méthode d'élaboration
2. Les résultats du diagnostic
3. La diffusion des résultats

La stratégie de lutte contre le changement climatique du Val d'Adour

1. Méthode d'élaboration
2. Présentation de la stratégie
3. L'organisation et les partenariats pour la mise en œuvre du Plan Climat

Les fiches actions du Plan Climat Energie Territorial du Val d'Adour

PRESENTATION DU PAYS DU VAL D'ADOUR ET DE SON AGENDA 21

1. Le Val d'Adour, un territoire rural aux confins de trois départements

Le Pays du Val d'Adour regroupe 202 communes, 12 cantons, 12 communautés de communes. Il se situe au carrefour de 3 départements (Hautes Pyrénées, Gers, Pyrénées Atlantiques) et 2 régions (Aquitaine et Midi Pyrénées). Il se caractérise par deux entités géographiques bien distinctes : une zone de coteaux peu pentue de part et d'autre d'une large plaine alluviale, la vallée de l'Adour, axe principal de communication.

Pays du Val d'Adour - Localisation générale

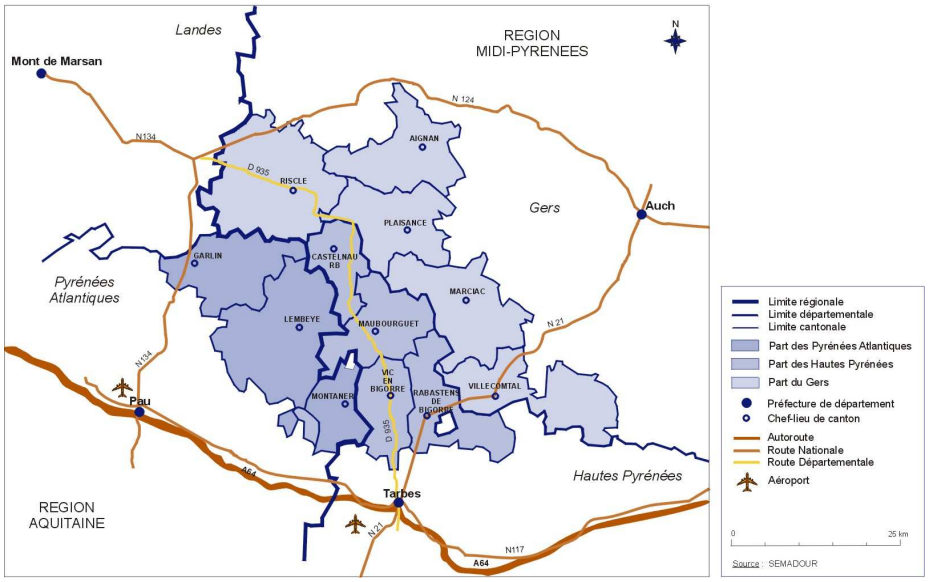

2 Régions	Aquitaine, Midi-Pyrénées
3 Départements	Gers, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques
12 Cantons	Aignan, Castelnau-Rivière-Basse, Garlin, Lembeye, Maubourguet, Marciac, Miélan, Montaner, Plaisance du Gers, Rabastens-de-Bigorre, Riscle, Vic-en-Bigorre
202 Communes	Gers : 83 communes Hautes-Pyrénées : 58 communes Pyrénées-Atlantiques : 61 communes
Population	51 214 habitants
Superficie	1 779 km²
Densité	29 habitants/km²

Des conditions géographiques et agro-climatiques favorables (plaine alluviale riche bordée de coteaux, ressources en eau, climat océanique tempéré) ont permis d'asseoir une activité agricole qui, au cours des siècles, a participé à la construction historique, culturelle et paysagère du Val d'Adour. Bien qu'à proximité des pôles urbains de Pau, Tarbes, Auch et Mont de Marsan, le Pays du Val d'Adour conserve aujourd'hui encore ses caractéristiques rurales. La Surface Agricole Utilisée représente 60% de l'espace.
L'Adour et ses principaux affluents (l'Arros, l'Echez, le Louet, le Lées) constituent un patrimoine naturel d'une grande richesse et ont permis l'implantation dans la plaine de cultures (notamment le maïs) qui nécessitent une grande disponibilité en eau. Les coteaux sont encore caractérisés par des systèmes de polyculture-élevage, reposant sur des structures moins étendues. Cette zone de coteaux, au sol caillouteux et parfois argileux, a accueilli très tôt des vignobles. La viticulture couvre près de 3.650 ha et compte deux zones d'Appellation d'Origine Contrôlée et des vins de qualité supérieure.

Cet espace rural se caractérise par l'absence de grands pôles urbains (aucune ville de plus de 6.000 habitants) et la vitalité de ses bourgs-centres, bien répartis sur l'ensemble du territoire et autour desquels s'articule la vie locale. Ils concentrent commerces, services et entreprises locales et captent ainsi la majorité de la population active. Les bourgs des coteaux conservent un caractère enclavé. Néanmoins, ils s'inscrivent dans un bon maillage car tous sont proches d'un bourg de vallée (Montaner / Vic ; Garlin/Aire sur Adour ; Lembeye /Maubourguet). L'attractivité de ces bourgs-centres, en général chefs lieux de canton, est également renforcée par la présence des principales industries du Val d'Adour : transformation des palmipèdes gras ; quelques unités de transformation du bois ; quelques entreprises liées à la haute technologie (fibres optiques, céramique industrielle, pharmaceutique, aéronautique) et des sites d'extraction de matière première.

2. Un territoire de projet expérimenté

A la suite des premiers partenariats intercommunaux, facilités dès le début des années 1980 par les lois de décentralisation, les élus ont manifesté leur volonté de s'investir dans des programmes de développement globaux et multisectoriels à plus grande échelle, dans le cadre des programmes contractuels de développement mis en œuvre avec les Contrats de Plan Etat Région en 1994. Ce Contrat de Plan a favorisé l'apparition d'un nouveau niveau de partenariat : une coopération inter cantonale (le Contrat de Terroir du Val d'Adour pour les cantons hauts pyrénéens, le Projet Collectif de Développement Béarn Adour pour les cantons béarnais et le Contrat de Terroir Adour Gascogne pour les cantons gersois).

Les élus de ces cantons limitrophes, situés aux confins de leur département respectif (32, 64, 65), ont poursuivi cette logique en s'engageant dans le programme européen Leader II (1994-1999), pour travailler ensemble, au-delà des limites administratives, autour de la question de l'eau.

Fort du succès de ces premières collaborations, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre cette aventure collective en créant un Pays : le Pays du Val d'Adour, reconnu en 2001. Le Pays a donc défini, en 1999, en concertation avec les acteurs locaux, une Charte de développement du Pays, document cadre stratégique, définissant trois axes d'actions, chacun de ces axes étant décliné en mesures et sous-mesures :

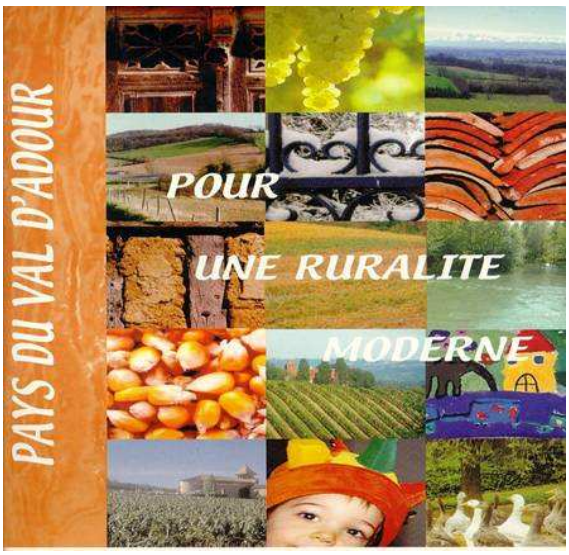

- **Axe 1 : D'abord l'emploi :**
  - Diversifier et ancrer dans le territoire le secteur agricole et agro-alimentaire
  - Augmenter la valeur ajoutée produite par les actifs agricoles
  - Encourager le secteur secondaire et tertiaire
  - Développer le tourisme rural
  - Augmenter les échanges économiques avec l'extérieur

- **Axe 2 : Vivre la ruralité :**
  - Valoriser les patrimoines bâti et naturel du Val d'Adour
  - Les services publics, piliers de la cohésion du territoire
  - Faire vivre en Val d'Adour une ruralité moderne
  - Intégrer les jeunes à la société économique et civile

- **Axe 3 : Un pays solidaire :**
  - Mise en place d'un dispositif d'insertion par l'économique et de lutte contre l'exclusion
  - Soutenir une politique du 3ème et du 4ème âge
  - Augmenter les échanges culturels
  - Dépasser les limites administratives

Pour mener à bien sa stratégie, le Pays du Val d'Adour a mis en œuvre plusieurs programmes de développement au cours de la précédente période (2000-2006) :

A. **Le Contrat de Pays** est la traduction opérationnelle de la Charte de Développement Durable du Pays du Val d'Adour dans un programme pluriannuel, objet d'une contractualisation avec l'Etat, les régions et les départements pour la période 2000-2006.

Sur la période 2002-2006, le Contrat de Pays a permis de soutenir de nombreuses initiatives privilégiées dans le cadre des politiques territoriales telles que le développement économique (développement et équipements des zones d'activités en faveur de l'accueil d'entreprises), le soutien aux équipements de services, le développement du logement, les équipements et la diffusion culturels. Le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 48 960 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

Le Contrat de Pays 2002/2006 comprenait également une mesure dite préalable portant sur la réalisation d'études en faveur de stratégies locales thématiques. Le Pays a réalisé, entre 2000 et 2003, trois documents stratégiques thématiques qui avaient pour objet d'affiner les mesures du contrat et d'identifier les actions prioritaires à conduire : la charte paysagère, environnementale et architecturale ; le schéma de développement économique ; la charte territoriale des services.

B. **L'Initiative communautaire LEADER +** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) a pour vocation de soutenir des projets de développement rural innovants et exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Ces opérations devaient pouvoir être diffusées et appliquées à d'autres zones rurales.

Pour bénéficier de LEADER+ (2000-2006), le Pays du Val d'Adour a ciblé sa stratégie de développement sur un thème fédérateur. Il a fait le choix du thème "Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural" qu'il a abordé par le biais de l'amélioration des services de proximité à la population. Le programme Leader+ (tous volets confondus) a ainsi permis de réaliser un volume total d'investissement de 4 140 000 € sur le territoire.

Par ailleurs, ce programme a fait, comme ses prédécesseurs, la promotion de principes d'organisation et de fonctionnement, en particulier : le partenariat public/privé de décision ; l'échange et le transfert d'expériences entre territoires ruraux ; la capacité à prendre en compte et appuyer des opérations de taille modeste, apte à soutenir des petits porteurs de projets (associatifs, privés, …) ; l'évaluation ; la coopération.
Le Pays du Val d'Adour, qui s'est approprié les principes du programme LEADER +, a également conduit deux projets de coopération transnationale (PILOTES et ARTE) et un projet de coopération interterritoriale (Défi Raid).

C. **Le programme européen de coopération INTERREG III**. Dans le cadre de sa Politique Régionale, l'Union Européenne a poursuivi, pour la période 2000-2006, une Initiative Communautaire baptisée INTERREG. Elle visait, par la coopération transfrontalière (INTERREG III A), transnationale (INTERREG III B) et interrégionale (INTERREG III C), à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne ainsi qu'à favoriser l'intégration et un développement équilibré et harmonieux du territoire européen.

En cohérence avec la Charte de développement, le Pays du Val d'Adour a conduit et mis en œuvre trois projets INTERREG :

- Aquafil, dans le cadre du programme Interreg III C, avec des partenaires luxembourgeois, roumains, bulgares, hongrois et portugais. Ce projet concernait le thème fondateur et fédérateur du territoire du Val d'Adour : « L'eau ». Ce projet visait autour d'un réseau de Maisons de l'Eau, à développer des outils de gestion des cours d'eau et d'éducation à l'environnement.

- Urgente, dans le cadre du programme Interreg III B, avec des partenaires espagnols et portugais. Ce projet portait sur l'expérimentation de nouvelles formes d'engagement entre acteurs urbains et ruraux afin de recréer des liens entre ville et campagne : ferme d'insertion, circuits courts et AMAPS, échanges entre jeunes urbains et ruraux, etc.

- Qualitur, dans le cadre du programme Interreg III A, avec un partenaire espagnol. L'objectif principal du projet a été d'analyser les territoires (ressources et patrimoine local), afin de définir une stratégie commune de développement touristique.

Grâce aux programmes INTERREG III, le volume total des investissements sur la période 2002/2007 a représenté 1 080 000 € à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

3. L'organisation et le rôle du Pays du Val d'Adour

Depuis 2000, le Pays du Val d'Adour repose sur une organisation participative s'appuyant notamment sur trois instances :

1. **Le GIP ADT Euradour - Structure publique porteuse**
   Le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement et de Développement du Territoire Euradour est composé de Communautés de Communes, de communes (n'appartenant pas à un EPCI) et de 3 Conseils Généraux. Il est l'organisme politique de coordination du Pays. Il remplit, à cet effet, des missions d'étude, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre et à la révision de la Charte de Pays et des programmes de développement.

2. **Le Conseil de développement - Instance de concertation et de proposition**
Le Conseil de développement du Pays du Val d'Adour (près de 200 personnes représentant plus de 80 structures) s'est structuré en association loi 1901, en 2001. Il est composé de 7 collèges organisés par famille d'acteurs (entreprises, associations, socioprofessionnels, syndicats de salariés, services publics, citoyens, jeunes). Il a pour mission d'être force de proposition en matière de développement du territoire, de formuler un avis sur les projets et décisions, de participer au suivi et à l'évaluation des programmes de développement et enfin de promouvoir le Pays du Val d'Adour auprès de la population et des institutions.

3. **La SEMADOUR et les animateurs Pays – Ingénierie et animation territoriale**
La SEMADOUR est l'agence de développement local du Pays du Val d'Adour. Missionnée par le GIPADT EURADOUR pour l'animation générale et le suivi technique des programmes portés par le Pays, elle remplit les missions d'animation territoriale et peut aussi assurer la maîtrise d'ouvrage de certains projets contribuant au développement du Pays du Val d'Adour. Le réseau des animateurs Pays réunit des techniciens des Communautés de Communes composant le Pays. Ils ont notamment pour mission de relayer les informations concernant le Pays sur leur territoire et de faire remonter au Pays les informations et besoins du territoire.

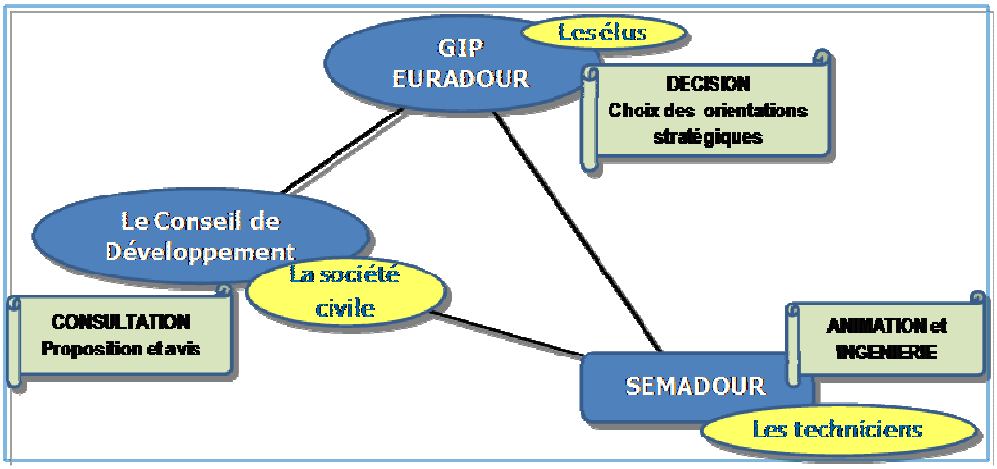

Le Pays a pour rôle de conduire et de mettre en œuvre le projet de territoire défini collectivement par les acteurs du Val d'Adour. Pour cela, le Pays s'appuie d'une part sur ses propres instances de décision et d'animation mais aussi sur un réseau de porteurs de projets locaux publics (communautés de communes, communes, syndicats…) et privés (associations, etc.) qu'il soutient et fédère.

Le rôle du Pays du Val d'Adour peut ainsi se décliner en trois points :

- **Développer et encourager des dynamiques et des projets collectifs** sur des sujets prioritaires. Face à des sujets considérés comme prioritaires et où l'échelle Pays est pertinente (services, eau, habitat, culture, etc.), il initie – directement ou avec l'appui d'un partenaire local - une dynamique et des projets à l'échelle du territoire. Il peut dans ce cadre développer des dispositifs spécifiques tels que des projets de coopération.

- **Créer un espace de dialogue, de réflexion et de partenariat** sur le territoire. Le Pays constitue un espace privilégié pour le dialogue local, notamment à travers son organisation locale et la vitalité de son conseil de développement, pour l'initiation et la définition concertée de stratégies locales de développement (étude stratégique sur les services, la culture, etc.), pour la mise en réseau des acteurs et la constitution de partenariats.

- **Assurer pour cela un lien constant avec les partenaires institutionnels** (Etat, Régions, Départements, Europe…) afin de garantir les soutiens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Le Pays peut ainsi orienter les projets qui seront conduits sur le territoire et recherche des financements pour en permettre la réalisation. Dans ce cadre, le Pays est chargé de l'animation, de l'accompagnement et du suivi administratif des programmes de développement élaborés.

Ainsi, depuis sa création, le Pays du Val d'Adour s'est investi pour initier, mobiliser et fédérer les initiatives locales autour de sa stratégie de développement.

4. L'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour et les programmes mis en place

Depuis sa création, le Pays du Val d'Adour s'est investi dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement territorial en s'appuyant sur ses partenaires locaux et les outils mis à sa disposition par ses partenaires institutionnels. Il a également alimenté sa démarche des apports méthodologiques et des expérimentations conduites grâce aux programmes européens (Leader+ et Interreg). Dans ce cadre, le Pays a structuré et dynamisé son territoire et développé une véritable culture du développement territorial.

Il s'est également investi, notamment dans le cadre de programmes européens, dans des expériences et des réflexions qui lui ont permis de s'approprier les enjeux du développement durable. Ainsi, forts de ces premières expériences et le Pays devant définir une nouvelle stratégie de développement pour la période 2007-2013, les acteurs du Val d'Adour ont souhaité affirmer leur engagement dans le développement durable et se sont lancés dans une démarche qui, après plus de 2 ans, a abouti à l'élaboration d'un **projet territorial de développement durable**, un Agenda 21.

Récapitulatif de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 du Val d'Adour :

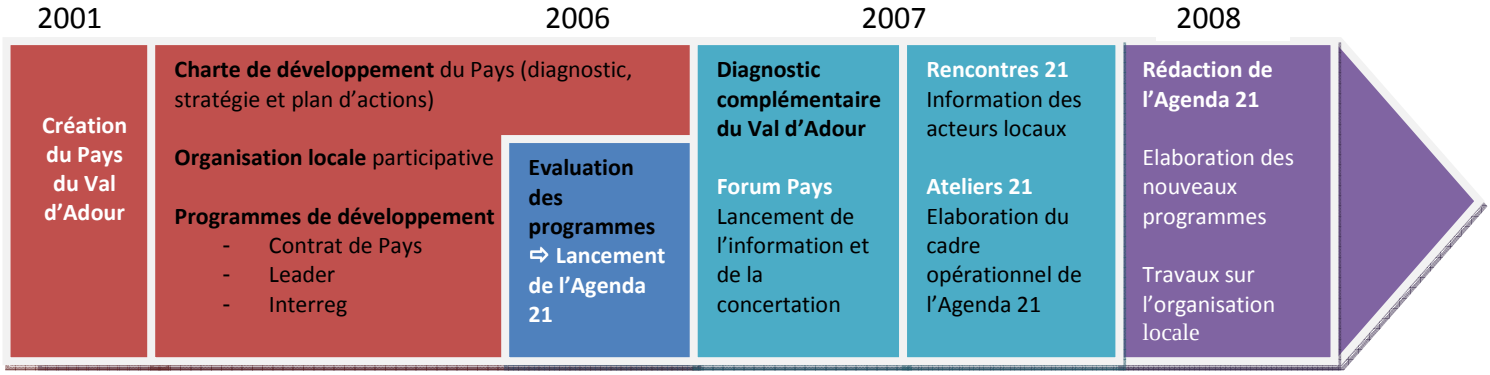

Cette démarche a été conduite en deux temps :

- La réalisation de l'évaluation des précédents programmes de développement du Val d' Adour et la réalisation d'un diagnostic complémentaire. L'évaluation en s'appuyant sur un double référentiel : stratégique et de développement durable, a permis d'introduire ce dernier comme le nouveau cadre de référence pour définir la stratégie et l'action du Pays du Val d'Adour. Cette évaluation a été primordiale car elle est le point de départ de l'engagement du Pays du Val d'Adour dans un Agenda 21. Un diagnostic a ensuite permis de la compléter et constitue le socle de l'Agenda 21.

- Le lancement de l'information et de la concertation autour de l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour. En raison des impératifs donnés par les partenaires co-financeurs pour l'élaboration des nouveaux programmes de développement (début 2008), les acteurs du Val d'Adour ont décidé d'organiser la suite de l'élaboration de l'Agenda 21 en deux temps :
  - jusqu'à fin 2007, l'élaboration du cadre opérationnel de l'Agenda 21 : sa stratégie, son plan d'actions et ses principes d'organisation ;
  - 1er semestre 2008, l'organisation de travaux afin d'approfondir et d'améliorer l'organisation locale.

Ainsi, grâce aux travaux d'évaluation et aux rencontres organisées, le Pays a identifié et mobilisé les conditions de son renouvellement à travers un Agenda 21. Ce dernier, tout en approfondissant ses acquis, permet au Pays du Val d'Adour de s'inscrire dans une démarche de progrès : renforcer sa stratégie autour de priorités de développement communes et partagées et améliorer sa gouvernance locale.
L'Agenda 21 avec ses finalités et ses principes de participation des acteurs, d'évaluation et d'amélioration continue, de transversalité de la démarche, constitue un cadre privilégié pour l'expression de la volonté du Pays de faire vivre ses acquis, d'explorer ses marges de progrès et de saisir les responsabilités du territoire et des collectivités locales face aux enjeux du développement durable.

Dans son Agenda 21, le Pays allie ainsi les deux approches qui le fondent aujourd'hui : **développement territorial et développement durable** – l'une étant complémentaire et, aujourd'hui, indissociable de l'autre.

A partir de ces éléments d'analyse et ces enseignements, le Pays du Val d'Adour a structuré sa stratégie de développement durable autour de trois axes :

- **La promotion de la qualité environnementale (axe 1) : "Pour un territoire responsable"**
  - La gestion intégrée et globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - L'exemplarité énergétique et la qualité environnementale
  - La gestion durable de l'espace et de l'habitat
  - La prise en compte de critères environnementaux dans tous les secteurs d'activité

- **Le dynamisme et l'attractivité du territoire (axe 2) : "Pour un territoire dynamique"**
  - La consolidation et l'adaptation des services à la population comme facteur de cohésion sociale
  - La coordination et l'amélioration qualitative des actions de développement économique
  - Une dynamique culturelle et touristique coordonnée

- **La cohésion territoriale (axe 3) : "Pour un territoire solidaire"**
  - L'optimisation de l'organisation locale
  - Le développement de bonnes pratiques pour une démarche de progrès continue

L'Agenda 21 constitue le cadre de référence stratégique et organisationnel du Pays du Val d'Adour. En ce sens, l'Agenda 21 n'est pas une démarche à part ou complémentaire. Elle constitue le fondement, la colonne vertébrale de l'investissement du Pays pour les années à venir. Ainsi, tous les programmes de développement qui ont été et seront élaborés au cours de la période doivent s'inscrire dans l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour. C'est dans cet esprit qu'un document unique Agenda 21 et convention territoriale (document contractuel avec l'Etat, les Régions et les Départements, présentant la stratégie de développement du territoire), a été rédigé.

L'organisation locale s'est également vue renforcée, notamment à travers trois chantiers :

- l'élaboration d'un **guide de la vie territoriale**, définissant le rôle du Pays et de ses différents acteurs (Conseil de développement et ses relations avec le GIP, partenariat avec les Com. Com., etc.). Il a notamment permis de renforcer le partenariat entre le GIP et le conseil de développement puisque que les commissions de travail de ces deux instances sont devenues mixtes. Il a également permis de renforcer le dialogue avec les acteurs du territoire puisqu'il a mis en lumière le besoin d'organiser des rencontres avec les élus communautaires et municipaux (en dehors du CA du GIP).

- la définition et la mise en place d'un **dispositif de capitalisation, de suivi et d'évaluation** des projets et des programmes du Pays. Ce dispositif a été finalisé au cours de l'année 2009 et devrait être mis en place courant 2010.

- la définition d'un **plan d'information et de communication** du Pays. Celui-ci a notamment permis de renouveler un des principaux outils de communication du Pays : le journal Pays qui a ainsi évolué vers un journal participatif rédigé par le réseau associatif Rivages et coordonné par un comité de rédaction multi-acteurs. Il a également mis en avant les besoins en termes d'information et de sensibilisation des acteurs. Ces travaux seront poursuivis au cours de l'année 2010 dans le cadre notamment d'un projet de coopération interterritorial Leader.

Suite aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21, le Pays s'est investi dans l'identification et l'élaboration des **nouveaux programmes de développement** qui permettront au Pays et aux porteurs de projets locaux de disposer de moyens financiers afin de mettre en œuvre le plan d'actions de l'Agenda 21 :

- **la convention territoriale** (fonds Etat, Régions, Départements) ;

- **le programme communautaire Leader** (fonds Feader) : candidature retenue en 2008, intitulée A.C.C.E.S. (Attractivité et Cohésion : Consolider notre Expérience et nos Savoir-faire), orientée sur l'eau et les services et favorisant le dialogue entre acteurs ;

- **des projets européens de coopération** Interreg (fonds Feder) : candidature retenue en 2008 pour 1 projet de coopération Interreg IV A (agenda 21, eau, jeunesse et produits locaux) ;

- **le Plan d'Action Territorial** (Agence de l'Eau) : candidature retenue en 2008, programme de lutte contre l'usage des produits phytosanitaires ; etc.

D'autres programmes sont actuellement en cours d'élaboration (ORAC, etc.).

Dans le cadre de son Agenda 21, le Pays du Val d'Adour s'est engagé dans la lutte contre le changement climatique. Une des 8 mesures de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour est ainsi consacrée à « l'exemplarité énergétique et la qualité environnementale ». Elle vise à diffuser les principes de lutte contre le changement climatique et à mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire notamment en matière d'exemplarité des collectivités locales et de développement des énergies renouvelables.

Si celle-ci constitue un champ d'investigation nouveau pour le Pays, les élus ont souhaité l'inscrire pleinement dans le projet territorial du Val d'Adour sachant qu'il était indispensable de l'investir dans une perspective de développement durable du Val d'Adour. D'une part, le Val d'Adour participe au changement climatique global par l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) ; et d'autre part, le changement climatique global aura des conséquences sur le territoire auxquelles il convient de se préparer. Les enjeux pour le Val d'Adour sont donc à la fois l'atténuation de son impact et l'adaptation du territoire aux modifications futures.

Conscients du rôle que pouvait jouer le Pays dans l'émergence d'une dynamique territoriale, les élus du Val d'Adour ont souhaité s'engager – en partenariat avec les acteurs investis – dans une démarche dédiée : le Plan Climat Territorial. Celui-ci vise à approfondir et à renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, à réunir les conditions d'une stratégie collective et partagée, portée par un partenariat local et institutionnel fort et à mobiliser des moyens dédiés qui permettront de répondre aux besoins du territoire.

Suite à la délibération du GIP Euradour du 19 février 2009, le Pays du Val d'Adour s'est lancé dans l'élaboration de son Plan Climat Territorial et notamment – dans un premier temps – dans la réalisation de son diagnostic territorial.

LE DIAGNOSTIC DU VAL D'ADOUR AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Méthode d'élaboration

Le diagnostic du Val d'Adour au regard du changement climatique a été posé - dès le début - comme un préalable indispensable à l'élaboration d'une stratégie globale et partagée.

Ce diagnostic visait ainsi à :
- établir un état initial et permettre aux acteurs du Val d'Adour de mieux cerner la situation du territoire par rapport au changement climatique (secteurs émettant des GES, secteurs vulnérables, etc.) ;
- identifier les acteurs du territoire investis dans la lutte contre le changement climatique et leurs attentes ;
- sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur les enjeux du changement climatique et sur l'engagement du Pays du Val d'Adour dans un Plan Climat Territorial ;

Ce diagnostic simplifié s'appuie sur une double approche :
- **un diagnostic chiffré** des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques ;
- **un recueil des perceptions** des acteurs du territoire.

1.1. Le diagnostic chiffré

Le diagnostic chiffré a été réalisé à l'aide d'un outil conçu par des experts missionnés par la **Région Aquitaine** et adapté à la **Région Midi-Pyrénées** avec le concours de l'**Observatoire Régional de l'Energie Midi-Pyrénées** (OREMIP).

L'outil de diagnostic mis à disposition comprend :
- une colonne correspondant au niveau régional avec des données générales et des données concernant des émissions et consommations.
- une colonne territoire à renseigner avec des données générales (données INSEE[1] et RGA[2] principalement).

Un calcul automatique permet sur la base de ces données territoriales de déterminer les émissions et consommations du territoire, en fonction des données régionales.

Concernant les éléments pris en compte par l'outil, basé sur les **études régionales du CITEPA**[3], le diagnostic prend en compte : le **dioxyde de carbone,** le **méthane** et le **dioxyde d'azote.**

1.2. Le recueil des perceptions des acteurs

Le recueil des perceptions des acteurs a été réalisé sur la base d'une **enquête** et d'**entretiens complémentaires**.

Cette enquête s'est appuyée sur un questionnaire qui a été largement diffusé, notamment :
- aux élus du territoire : élus du Pays et des communautés de communes
- aux partenaires institutionnels : régions, départements, ADEME, ARPE
- à des acteurs du monde économique : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, Chambres des métiers et de l'Artisanat
- à des acteurs associatifs : Pierre et Terre, Rivages
- aux structures éducatives : collèges, lycées.

Elle a permis de recueillir les perceptions des acteurs sur :
- le changement climatique en Val d'Adour : causes et conséquences
- leur implication dans la lutte contre le changement climatique : leurs actions, leur stratégie.
- les objectifs d'un Plan Climat du Val d'Adour : leurs attentes et les priorités qu'ils identifient.

Des entretiens complémentaires ont également été réalisés auprès d'acteurs clés, tels que les vice-présidents du Pays, les communautés de communes, les Régions, l'ADEME, etc. Ils ont permis d'aborder plus en détail leur regard sur le changement climatique en Val d'Adour, leurs actions et leurs attentes quant au Plan Climat Territorial.

[1] Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
[2] Recensement Général Agricole
[3] Centre Interprofessionnel Technique des Etudes de la Pollution Atmosphérique

2. Les résultats du diagnostic

Les résultats du diagnostic sont présentés à travers des données générales puis par secteur. Il associe données statistiques et analyse des résultats. Les perceptions des acteurs sont restituées et mises en perspectives par rapport aux résultats du diagnostic chiffré. Le vocabulaire et des informations techniques sont expliqués en note.

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU VAL D'ADOUR

Emissions de GES par secteurs en 2005 (en kteqCO2)

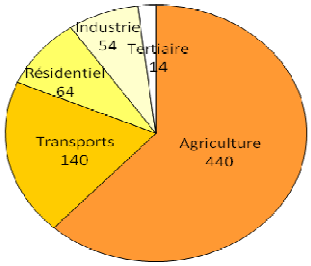

⇨ Le **secteur agricole** est à l'origine de plus de la moitié des émissions de GES. En France, il ne représente que 18,9% des émissions.

⇨ Le transport reste un des principaux secteurs émetteurs. Au niveau national, c'est le premier poste d'émissions de GES. En Val d'Adour, il représente 26% des émissions.

Evolution des émissions entre 1999 et 2005

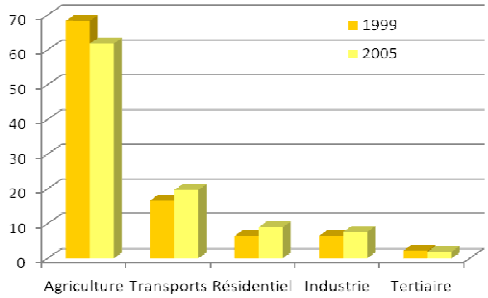

⇨ La part des **transports** et du **secteur résidentiel** dans les émissions de GES a augmenté entre 1999 et 2005. Cette augmentation est aussi constatée au niveau national.

⇨ **Les consommations énergétiques sont responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre du Val d'Adour.**

PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS ENERGETIQUES EN VAL D'ADOUR

Consommations d'énergie par secteurs en 2005
(en kteqCO2)

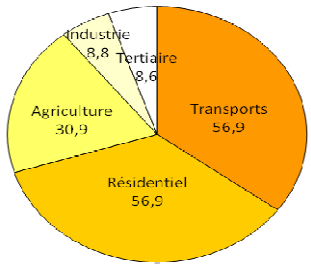

(en %)

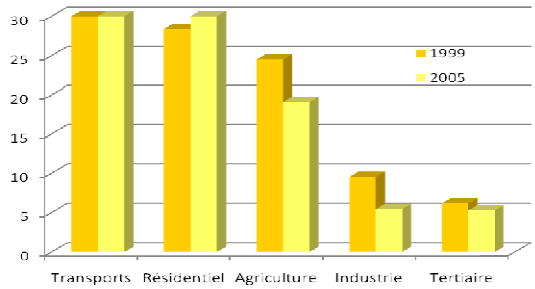

⇨ Les **transports** et le **secteur résidentiel** représentent près de 70% des consommations énergétiques.

⇨ L'agriculture, 1er émetteur de GES du territoire, passe en 3ème position en termes de consommation énergétique.

Productions énergétiques par type d'énergie en 2008 pour les communes midi-pyrénéennes (en tep)

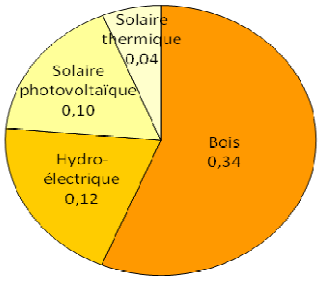

⇨ Les communes Midi-Pyrénéennes du Val d'Adour ont produit, en 2008, **0,596 tep pour 162 000 tep consommés**. Le Val d'Adour produit donc **moins d'1%** de l'énergie qu'il consomme.
Le Val d'Adour est fortement dépendant au niveau énergétique

⇨ La **production de bois** représente plus de la moitié de la production d'énergies du territoire, alors qu'il représente **moins d'1% de la consommation d'énergies**.

AGRICULTURE : DES EMISSIONS LIEES AUX PRATIQUES AGRICOLES

Rappel

L'agriculture est le secteur le plus émetteur de GES du Val d'Adour et le troisième consommateur d'énergie, après les transports et le secteur résidentiel.

Emissions de GES par type d'activités agricoles en 2000 (en kteqCO2)

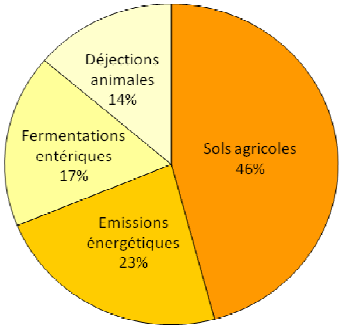

⇨ Les émissions des **sols agricoles** représentent près de la moitié des émissions de GES de l'agriculture.

Les **pratiques agricoles** ont donc un impact important dans les émissions de GES du secteur agricole (utilisation d'intrants, notamment les engrais azotés).

Note

Sols agricoles : émissions de dioxyde d'azote dues aux intrants agricoles (engrais azotés)

Emissions énergétiques : émissions de CO_2 qui proviennent de la production et de la consommation d'énergie. Ex : tracteur, chauffage de bâtiment…

Fermentations entériques : émissions de méthane émises par le bétail (respiration, éructation, flatulences)

Déjections animales : émissions de méthane issues de la fermentation des déjections animales

TRANSPORTS : LA VOITURE INDIVIDUELLE EN QUESTION

Rappel

Les transports sont à l'origine de près de 20% des émissions de GES du territoire et représentent le plus gros consommateur d'énergie du territoire : 35% de l'énergie consommée en 2005.

⇨ Sur le territoire du Val d'Adour, les **transports routiers** représentent la quasi-totalité des déplacements et le fioul la principale énergie consommée par ce secteur.

On exclut du calcul les modes de déplacement doux – sans consommation d'énergie – difficiles à comptabiliser et correspondant principalement à des déplacements de courtes distances.

⇨ 82% des déplacements utilisent des modes de transports routiers **interurbains** : voiture principalement, car.

Note

Transports interurbains : **entre** les villes et les bourgs.
Ces déplacements sont largement majoritaires du fait du caractère rural du territoire.

⇨ 18% des déplacements utilisent des modes de transports routiers urbains

Note

Transports urbains : **au sein** des villes et des bourgs.
Dans un territoire rural comme le Val d'Adour, aucun bourg-centre n'a la nécessité ni la capacité de proposer des transports en commun quotidiens au sein du bourg : la voiture est donc, encore une fois, le principal mode de déplacement utilisé.

SECTEUR RESIDENTIEL : MAÎTRISER LE CHAUFFAGE ET CHOISIR SON ENERGIE

Rappel

Le secteur résidentiel est à l'origine de moins de 10% des émissions de GES du territoire, mais de 35% des consommations énergétiques.

⇨ Toutes les émissions de GES prises en compte pour ce secteur sont d'origine énergétique.

⇨ Entre 1999 et 2005, la consommation énergétique du secteur résidentiel est passée de 35,8 tep à 56,9 tep, soit une augmentation de près de 60%.

Consommation énergétique par usage (en %)

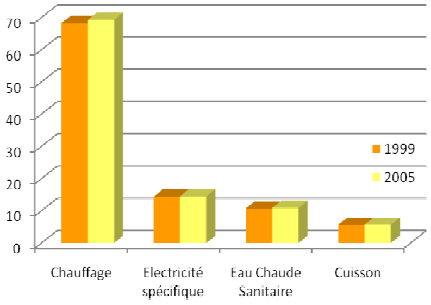

⇨ Le chauffage représente près de **60% de l'énergie** consommée par le secteur résidentiel.

Note

Electricité spécifique : énergie électrique non-substituable – éclairage, alimentation d'appareils électriques – par opposition aux autres usages qui peuvent être obtenus avec d'autres sources d'énergie – le bois pour le chauffage, la gaz pour la cuisson, le soleil pour l'eau chaude…

Emissions de GES et consommations énergétiques par produits énergétiques (en %)

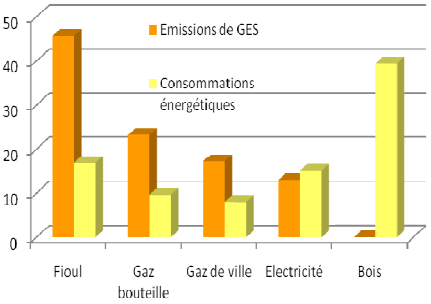

⇨ Le **bois** est une source d'énergie qui n'émet pas de GES, contrairement au fioul, par exemple.

Note

Toutes les énergies n'émettent pas la même quantité de Gaz à Effet de Serre. Ainsi, le charbon est l'énergie qui émet le plus de GES par unité énergétique (4 teqCO_2 par tep), suivi par le fioul (3 teqCO_2 par tep). En revanche, l'utilisation de bois, s'il est géré durablement, n'émet pas de GES.

SECTEURS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE : UN IMPACT PROPORTIONNELLEMENT FAIBLE

Rappel

Les secteurs industriel et tertiaire représentent à eux deux environ 10% des émissions de GES et des consommations énergétiques du territoire.

⇨ Les émissions de GES du secteur industriel sont plus importantes que celles du secteur tertiaire. ⇨ Les consommations énergétiques de ces deux secteurs sont équivalentes.	La faible présence industrielle sur le territoire explique les résultats pour le secteur industriel. Par ailleurs, le secteur tertiaire apparaît, de manière générale, comme peu consommateur d'énergie : en Aquitaine, il représente 10% des consommations d'énergies.
⇨ La moitié des émissions du secteur industriel sont d'origine non-énergétique.	Le secteur industriel émet du CO_2 d'origine non-énergétique, lié à d'autres réactions chimiques que la combustion (ex : production de ciment) et du dioxyde d'azote.
⇨ La totalité des émissions du secteur tertiaire est d'origine énergétique.	Les émissions du secteur tertiaire sont du même ordre que celles du secteur résidentiel (chauffage, etc.). Ces deux secteurs sont d'ailleurs réunis dans de nombreuses analyses.
⇨ En Val d'Adour, ces deux secteurs ont donc un impact assez faible sur le changement climatique.	La configuration du territoire explique le faible impact des secteurs industriels et tertiaire. Ce constat ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas d'actions à mener dans ces secteurs.

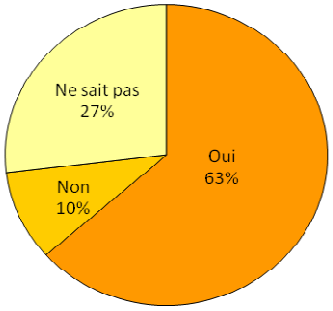

⇨ Pour plus de 60% des acteurs interrogés, **le Val d'Adour souffre du changement climatique**.
Selon les acteurs interrogés, cela se manifeste principalement par le changement de régime des précipitations et l'évolution de la saisonnalité.

⇨ Le changement climatique provoque des modifications sur le territoire, qui peuvent avoir des conséquences négatives. Pour les acteurs interrogés, les **principaux risques** que le changement climatique fait courir au territoire sont :

- la **déstabilisation de la filière agricole** (sécheresse, modification des temps de culture)

Le changement climatique affectera la moyenne des températures à la surface de la planète, l'écart des températures saisonnières (amplitude thermique), les évènements climatiques extrêmes et les ressources en eau.
Les productions végétales et animales étant optimisées pour des zones climatiques déterminées, les rendements et la productivité des cultures seront inévitablement touchés.
« Globalement, la modification du climat aura un impact sur :
-le régime saisonnier des précipitations, influençant l'humidité des sols et la disponibilité en eau.
-l'augmentation de la température moyenne qui se traduira par un raccourcissement des cycles de végétation et affectera la production (vitesses de développement plus rapides et croissance diminuée).
-l'augmentation de la fréquence des températures élevées sera néfaste pour les productions.
-l'expansion des insectes et maladies des végétaux aggravant le risque de pertes de récolte. »

Fiche agriculture du Réseau Action Climat - France

- les **risques en termes de sécurité civile** : dégâts matériels dus aux évènements climatiques extrêmes

Événements climatiques extrêmes : rares et souvent violents, ils regroupent : les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur ou de froid, d'orages violents, de blizzards, de tempêtes de pluie verglaçante, d'ouragans ou de tornades. Certains de ces phénomènes peuvent être considérés comme extrêmes à un endroit et normaux ailleurs.

- le **renforcement des inégalités d'accès à l'énergie et au transport**, d'autant plus que le Val d'Adour est énergétiquement très dépendant : il produit moins d'1% de l'énergie qu'il consomme.

Raréfaction de certaines sources d'énergie – tel que le pétrole – et demande stable ou en augmentation, ne peuvent aboutir, par les mécanismes du marché, qu'à une augmentation du coût de l'énergie.
Par conséquent, pour la partie de la population dont le pouvoir d'achat est le plus faible, la part du revenu consacrée à l'énergie va devenir plus importante et il va être plus compliqué pour ces populations d'avoir accès à l'énergie, que ce soit pour le logement, ou pour le transport.

DES ACTEURS INVESTIS

Le diagnostic a permis d'identifier des acteurs (collectivités locales, associations, partenaires institutionnels, etc.) déjà investis dans la lutte contre le changement climatique :

Communes et Communautés de communes du Val d'Adour, dont :

- Communauté de communes de Vic-Montaner :
  - piscine chauffée au solaire
  - travail sur la maîtrise de l'énergie
- Communautés de communes de Bastides et Vallons du Gers et Hautes Vallées de Gascogne :
  - travail en cours sur l'énergie bois (étude)
- Communautés de communes de Lembeye-en-Vic-Bilh et du canton de Garlin:
  - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intégrant des prescriptions énergétiques ; mise en place d'une permanence décentralisée de l'Espace Info Energie de Pau
- Communautés de communes Les Castels et commune de Riscle :
  - service de transports communal ou intercommunal pour les jours de marchés
- Communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour :
  - travail sur la restauration collective de qualité et de proximité
- Commune de Vic-en-Bigorre :
  - Pédibus : ramassage scolaire pédestre
  - Approche Environnementale de l'Urbanisme et Schéma Modes Doux
- Communes de Tasque et Marciac :
  - Eco-quartier (en cours à Marciac)

*L'exemplarité des **collectivités** est l'une des actions prioritaires les plus citées par les personnes interrogées lors de l'enquête.*

*L'action prioritaire identifiée par les acteurs interrogés est **la qualité du bâti** (formation des professionnels, réalisation de bâtiments exemplaires…).*

Associations, dont :

- Rivages :
  - Etude sur le co-voiturage
- Pierre et Terre :
  - Information et sensibilisation
  - Conseil et accompagnement de projet sur l'éco-construction, etc.
- Espaces info Energie :
  - Information et conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

*Plus de 60% des acteurs interrogés citent **le conseil et l'accompagnement** comme une action prioritaire.*

Acteurs institutionnels, dont :

- Conseil Régional Aquitaine : Plan Climat Aquitain
- Conseil Régional Midi-Pyrénées : Agenda 21
- Conseils Généraux : Gers, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- ADEME
- ARPE
- CAUEs

*Ils sont aussi plus de 50% à citer **la sensibilisation, l'éducation et la formation.***

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle permet de mesurer l'engagement actuel du territoire et de ses partenaires. Elle témoignage également de l'existence d'un **réseau d'acteurs** investis localement et de partenaires institutionnels engagés sur lequel le Pays du val d'Adour pourra s'appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Territorial.

RESUME DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC SIMPLIFIE

Agriculture

61,8% - 439,8 kteqCO_2
19,1% 30,9 ktep

Transports

19,7% - 140 kteqCO_2
35,1% - 56,9 ktep

Résidentiel

9% - 63,7 kteqCO2
35,1% – 56,9 ktep

Industrie

7,6% - 54kteqCO_2
5,4% - 8,8 ktep

Tertiaire

1,9% - 13,8 kteqCO_2
5,3% - 8,6 ktep

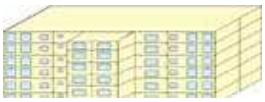

Légende
Données pour l'année 2005 :
Emissions de GES en % et en kteqCO_2
Consommations énergétiques en % et en tep

En Val d'Adour, 50% des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine énergétique.

NOTES

La tonne équivalent CO_2 (teqCO_2) est l'unité de mesure des GES.
La tonne équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure de l'énergie.

Pour les acteurs interrogés, les secteurs ayant le plus d'impact sur le changement climatique sont, dans l'ordre :

1. Les transports
2. L'agriculture
3. Le secteur résidentiel

⇨ Il y a un décalage entre la perception des acteurs et les résultats du diagnostic : les acteurs amplifient l'impact négatif des transports et diminuent celui de l'agriculture.

En 2005, le Val d'Adour :

- a émis **12,7 teqCO_2 / hab**, contre 12,2 en 1999.
- a consommé **3 tep / hab**, contre 2,4 en 1999.

⇨ En moyenne, un habitant de Midi-Pyrénées consommait 2,3 tep en 1999 et 2,2 en 2005

⇨ En moyenne, un Français consommait 2,7 tep en 1999 et 2,6 en 2005

En moyenne, un habitant du Val d'Adour consomme plus d'énergie qu'un habitant de Midi-Pyrénées ou qu'un Français.

Consommations énergétiques en 2005 :
162 000tep

Productions énergétiques en 2008
(partie Midi-Pyrénéenne du territoire) :
0,596tep

Le Val d'Adour produit moins d'1% de l'énergie qu'il consomme : le territoire est donc énergétiquement très dépendant.

RESUME DES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Au l'aune de ces résultats, certains éléments ressortent clairement comme des enjeux forts pour le territoire. Ces enjeux constituent des repères pour définir les marges de progrès du territoire et construire un plan d'actions global et cohérent à l'échelle du Val d'Adour.

Enjeux	Marges de progrès
⇨ **L'évolution des pratiques agricoles : vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement**	- Limiter l'utilisation d'intrants - Valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
⇨ **La maîtrise des transports : vers des modes de déplacements plus réfléchis et moins polluants**	- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle - Favoriser la proximité des services - Développer les circuits courts de commercialisation
⇨ **La performance énergétique des bâtiments : vers un habitat de qualité**	- Améliorer la qualité de l'habitat - Favoriser l'exemplarité des bâtiments publics - Développer une filière locale de l'habitat durable capable de répondre aux besoins
⇨ **La modification des énergies utilisées : vers des énergies renouvelables, notamment pour le chauffage**	- Améliorer la qualité de l'habitat - Développer les filières locales d'énergies renouvelables
⇨ **Une nouvelle approche de l'aménagement (transport, habitat) : vers un urbanisme réglementaire et opérationnel face au changement climatique**	- Développer les documents d'urbanisme - Intégrer le changement climatique aux documents d'urbanisme (favoriser les modes doux, un habitat de qualité, etc.) - Développer les éco-quartiers et autres aménagements éco-conçus
⇨ **La recherche d'une certaine indépendance énergétique : vers une maîtrise des besoins énergétiques et la production locale d'énergies renouvelables**	- Encourager la maîtrise de l'énergie - Développer les filières locales de production d'énergie renouvelable
⇨ **L'évolution des comportements : vers de nouvelles habitudes de déplacements, de consommation, de chauffage, etc.**	- Sensibiliser, informer, conseiller, démontrer

3. La diffusion des résultats

Après avoir établi le diagnostic du territoire au regard du changement climatique, le Pays du Val d'Adour s'est engagé dans la diffusion de ces résultats auprès des acteurs du territoire et le lancement de la réflexion sur la stratégie globale et partagée à mettre en place pour faire face à ces enjeux.

Les résultats du diagnostic ont notamment été présentés lors du **Forum Pays du 6 juillet 2009**. Réunissant une soixantaine de participants, il a permis de lancer publiquement la démarche.

Après une présentation du changement climatique et de ces conséquences par le directeur de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées, la présentation des résultats du diagnostic a permis aux participants d'appréhender la réalité et les enjeux du changement climatique sur le territoire du Val d'Adour.

Des réalisations concrètes et des témoignages ont ensuite été présentés en ateliers (témoignages de territoires et de partenaires extérieurs) : économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics ; création dans un village d'un réseau de chaleur alimenté en bois ; éco-conduite et optimisation des déplacements au sein d'une entreprise ; éco-quartier et qualité du bâti ; construction à énergie positive ; etc.

Cet après-midi d'échanges a ainsi permis – au-delà de la diffusion des résultats – d'amorcer les réflexions et discussions qui serviront de base pour définir la stratégie et le plan d'actions du Plan Climat du Val d'Adour.

Cet évènement et les résultats du diagnostic ont également été relayés au sein du Journal Pays et de la presse locale.

L'intégralité du diagnostic et des présentations du Forum Pays sont téléchargeable sur le site du Pays du Val d'Adour : www.val-adour.com.

Le diagnostic du Val d'Adour au regard du changement climatique a permis d'établir un état initial, d'identifier les enjeux auxquels est confronté le Val d'Adour (poids du secteur agricole et des transports, dépendance énergétique, etc.) mais aussi d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs clés du futur Plan Climat Territorial. Pour faire face à ces enjeux, la prise de conscience et l'engagement de tous les acteurs du Val d'Adour seront nécessaires : élus, agriculteurs, habitants, professionnels du bâtiment, etc.

Le Pays du Val d'Adour, pour réunir les conditions de la réussite de sa démarche, doit élaborer une stratégie globale et partagée qui permettra – outre la diffusion et la promotion des principes de lutte contre le changement climatique – de mettre en place un plan d'actions concrètes et coordonnées à l'échelle du Val d'Adour. Pour cela, le Pays devra s'appuyer et renforcer ses partenariats locaux et institutionnels mais aussi aller à la recherche de nouveaux partenariats.

LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DU VAL D'ADOUR

1. Méthode d'élaboration

Suite au diagnostic et au Forum Pays du 6 juillet, des ateliers de travail ont été organisés à la rentrée pour définir collectivement la stratégie et le plan d'actions du Val d'Adour. Ces travaux ont été organisés comme suit :

⇨ Deux ateliers thématiques et transversaux

Les Ateliers sont organisés par thématiques transversales, de façon à prendre en compte le plus largement possible les aspects des thèmes abordés.

- **Acheter, consommer, produire** : Comment les collectivités peuvent-elles contribuer au développement de modes de production et de consommation responsables ? Comment les collectivités peuvent-elles être exemplaires en la matière (politique d'achats éco-responsables, économies d'eau et d'énergie, etc.) ? Comment atteindre une plus grande indépendance énergétique du territoire ? Quelles énergies renouvelables pourraient être développées sur le territoire du Val d'Adour en valorisant notre économie locale ?

- **Aménager, se loger, se déplacer** : Comment mieux raisonner l'occupation et la gestion de l'espace ? Comment intégrer le changement climatique aux concepts et aux outils de gestion de l'espace ? Comment favoriser et développer un habitat de qualité ? Comment aborder la question des transports et de la mobilité en milieu rural ? Quel conseil et accompagnement des collectivités et des particuliers dans leurs projets ?

⇨ Deux sessions par atelier

Chaque Atelier se déroule en deux temps (deux sessions) : le premier, sur la base d'interventions et de témoignages d'acteurs régionaux et locaux, devait permettre à chacun d'identifier les différents enjeux et les pistes existantes ; le second, autour d'un débat sur les actions adaptées et prioritaires en Val d'Adour, visait à définir collectivement la stratégie et le plan d'actions du territoire.

⇨ **Session 1 : enjeux, témoignages, débat**

- Présentation de projets développés en Val d'Adour
- Intervention d'experts et témoignages d'expériences
- Echanges et débat autour des enjeux et des actions à mettre en place en Val d'Adour

Pour chaque atelier, ont été élaborés des **dossiers du participant** comprenant : des éléments de présentation de la problématique générale de l'atelier ; des informations plus techniques sur les outils existants ; des expériences réalisées en la matière afin de faciliter leur participation aux ateliers.
Ces dossiers sont téléchargeables sur le site du Pays ainsi qu'un compte-rendu des ateliers.

⇨ **Session 2 : stratégie et plan d'action**

- Présentation des orientations et des modalités de soutien des partenaires
- Présentation des actions possibles et de leurs caractéristiques
- Définition de la stratégie et du plan d'actions concrètes du Val d'Adour

Pour chaque atelier, ont été élaborés des **tableaux de bord** proposant pour chaque enjeu prioritaire une série de mesures et d'actions pouvant être mises en place pour y répondre. Ils comprenaient : un descriptif succinct des actions, une grille de lecture de ces actions ; un recueil d'expériences de référence identifiées en la matière, des territoires déjà investis, des sources d'informations pour aller plus loin ; une série de questions « En Val d'Adour » auxquelles il fallait répondre.
Ces tableaux de bord sont téléchargeables sur le site du Pays.

Les résultats de ces ateliers ont été repris pour formaliser la stratégie et le plan d'actions du Plan Climat Territorial du Val d'Adour. Ils ont ensuite été discutés et amendés au sein des diverses instances du Pays et transmis aux partenaires.

Ce dialogue et cette concertation avec les partenaires locaux et institutionnels du Val d'Adour pourront notamment être pérennisés dans le cadre du dispositif de mise en œuvre du Plan Climat Territorial (comité de pilotage).

Récapitulatif des travaux d'élaboration du Plan Climat Territorial du Val d'Adour

Phase de diagnostic du Val d'Adour			
Période	**Objet**	**Méthode**	**Participants**
Janvier 2009	Information de la commission environnement sur la démarche de Plan Climat Territorial	Présentation du dispositif par les partenaires et échanges sur l'intérêt d'engager une telle démarche en Val d'Adour. ➲ Engagement du PVA dans un PCT, par délibération du CA du GIP du 19 février 2009	Elus, membres du conseil de développement, techniciens, partenaires institutionnels, Semadour
Avril-juin 2009	Diagnostic simplifié du Val d'Adour au regard du changement climatique	Diagnostic chiffré	Expert missionné par le Conseil Régional Aquitaine, OREMIP, Semadour
		Enquête auprès des acteurs locaux	Elus, membres du conseil de développement, techniciens, partenaires locaux (chambres consulaires, etc.), partenaires institutionnels
		Entretiens complémentaires auprès d'acteurs clés	Elus, membres du conseil de développement, partenaires locaux, partenaires institutionnels
Juillet 2009	Forum Pays	Présentation des résultats du diagnostic et ateliers de témoignage et d'échanges	Elus, membres du conseil de développement, techniciens, partenaires locaux, partenaires institutionnels, Semadour
Phase d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions			
Période	**Objet**	**Méthode**	**Participants**
Septembre-octobre	Ateliers Climat	2 ateliers thématiques réunis chacun à 2 reprises : témoignages et échanges autour des enjeux, puis définition de la stratégie et du plan d'actions.	Elus, membres du conseil de développement, techniciens, partenaires locaux, partenaires institutionnels, Semadour
Novembre	Elaboration du projet de document cadre	Reprise des précédents travaux et des résultats des ateliers	Semadour
Décembre 2009	Présentation du projet	Réunion du Réseau technique territorial	Elus, membres du conseil de développement, techniciens, Semadour
		Conseil d'administration du GIP ADT Euradour	
		Conseil d'administration du Conseil de développement	
	Diffusion aux partenaires		ADEME, Régions, Départements, ARPE, etc.

Plus globalement, le Pays a inscrit l'élaboration du Plan Climat Territorial dans la concertation avec la constitution d'un **comité de pilotage**.
Ce comité de pilotage – chargé de définir la méthodologie employée et de suivre l'avancement des travaux d'élaboration du Plan Climat – était composé d'élus, de techniciens d'EPCI, de membres du conseil de développement et de partenaires, notamment des techniciens des conseils régionaux et des conseils généraux, de l'ADEME, de l'ARPE, etc.
Il a été réuni à deux reprises : le 15 mai et le 29 juin 2009, et a été consulté par mail à de nombreuses reprises.

2. La stratégie de lutte contre le changement climatique du Val d'Adour

Cadre d'action et objectifs du Plan Climat Territorial du Val d'Adour

Le cadre d'action du Pays du Val d'Adour se situe aujourd'hui à la croisée d'enjeux et de stratégie :

- nationale avec le Grenelle de l'environnement ;
- européen avec le paquet « Energie-Climat » ;
- international avec le protocole de Kyoto et, demain, de nouveaux accords qui devront être définis à l'issue du sommet de Copenhague.

Dans ce cadre, les objectifs du Plan Climat sont ceux de la « **règle des 3 x 20** » (inscrite dans le paquet « énergie-climat » et reprise dans le Grenelle), soit d'ici 2020 :

- de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à leurs niveaux de 1990) ;
- de porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans la consommation ;
- de réaliser 20% d'économies d'énergies.

Idées clés et principes fondateurs

Partant du constat que le réchauffement climatique est un phénomène réel et a commencé, les idées clés et les principes qui fondent la démarche du Plan Climat Territorial du Val d'Adour, sont :

- Les actions pour le climat nécessitent 2 volets : atténuer les émissions de gaz à effet de serre, et plus globalement notre contribution au changement climatique ; s'adapter aux changements, suivre les évolutions, faire évoluer nos modes de consommation et de production, etc. Le Pays du Val d'Adour aura donc cette double préoccupation : **atténuation et adaptation**.

- Fort des enseignements tirés de la programmation précédente et des travaux de l'Agenda 21, mais aussi conscients des nouveaux enjeux auxquels le territoire est confronté, les élus du Pays ont pris le parti d'inscrire le Plan Climat Territorial du Val d'Adour dans une **démarche de progrès** ambitieuse et volontariste.

- **Dans un jeu de complémentarité entre collectivités et acteurs, le rôle du Pays** sera – dans une **approche territoriale** – de :
  - ⇨ informer, sensibiliser et promouvoir les actions de lutte contre le changement climatique (économies des ressources, habitat de qualité, etc.) ;
  - ⇨ diffuser et coordonner les initiatives sur le territoire (recherche de cohérence, démarche collective, échelle d'actions…) ;
  - ⇨ accompagner et soutenir les porteurs de projets dans leur recherche de financement et le montage de dossier (rôle de facilitateur).

- Il s'agira de mobiliser les porteurs de projets - et notamment les Communautés de Communes, partenaires privilégiées du Pays - en favorisant **les démarches collectives** (cohérence, mutualisation des moyens, etc.).

- S'appuyer sur et renforcer **les acteurs existants et investis** (collectivités, associations, etc.).

- Placer la logique **de partenariat et de mise en réseau** au cœur de la démarche.

La stratégie du Val d'Adour

La stratégie du Pays du Val d'Adour pour les trois prochaines années vise – en s'appuyant sur les principes fondateurs définis – à lancer une véritable dynamique territoriale de lutte contre le changement climatique.

Ainsi, cette stratégie territoriale doit répondre à un double engagement :

	1. Atténuer notre impact	2. S'adapter aux changements
Dans les domaines où le Pays est déjà investi	⇨ **Maîtriser la consommation des ressources (énergie, eau…)** : exemplarité des collectivités locales, sensibilisation et conseils des collectivités et des particuliers, etc.	➔ **Développer et promouvoir des modes de consommations et de production économes**
	⇨ **Faire évoluer les énergies utilisées, notamment en matière de chauffage :** développement de filière locale d'énergies renouvelables, etc.	➔ **Favoriser et améliorer l'indépendance énergétique du Val d'Adour** : maîtrise des consommations énergétiques, développement de filière locale d'énergies renouvelables, etc.
	⇨ **Améliorer la qualité de l'habitat** et notamment la performance énergétique : exemplarité des collectivités locales, sensibilisation et conseils des collectivités et des particuliers, promotion d'une filière locale de l'habitat durable, etc.	➔ **Développer une nouvelle approche de l'aménagement et de l'habitat** : documents d'urbanisme, éco-quartier, zones d'activités, etc.
	⇨ **Améliorer la maîtrise des transports :** favoriser la proximité des services.	
	⇨ **Améliorer la maîtrise des transports et faire évoluer les pratiques agricoles :** développer les circuits courts de commercialisation.	
	⇨ **Sensibiliser, informer, conseiller**	➔ **Sensibiliser, informer, conseiller**
Dans les domaines où le Pays est peu investi	⇨ **Faire évoluer les pratiques agricoles** : limiter l'utilisation d'intrants, promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	➔ Suivre les évolutions et préparer les **stratégies d'adaptation des modes de productions** (évolution des pratiques culturales, etc.)
	⇨ **Améliorer la maîtrise des transports** : promotion des modes de déplacements alternatifs	

Aussi, la stratégie du Pays du Val d'Adour, dans une approche **globale et cohérente,** répondra à l'ensemble des enjeux du Val d'Adour en matière de lutte contre le changement climatique.

Toutefois, **dans une approche territoriale et une démarche de progrès**, cette stratégie pour la période 2010-2013 sera :

- **ciblée en priorité sur les collectivités locales et les particuliers** qui sont les principaux interlocuteurs du Pays ;
- **hiérarchisée** au sein du plan d'actions et des **priorités annuelles** seront définies au regard des capacités d'actions du Pays et de ses partenaires.
- mise en œuvre en **complémentarité avec les autres dispositifs et projets du Pays** (projet de coopération Piredes sur les économies d'eau et la restauration collective de qualité et de proximité, Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), Diagnostic Habitat Foncier Urbanisme, etc.).

A partir de ces éléments d'analyse et de ces enseignements, le Pays du Val d'Adour a structuré sa stratégie de lutte contre le changement climatique autour de trois axes :

- **La promotion de modes de consommation et de production durables**
  - La maîtrise de la consommation des ressources
  - Le développement des énergies renouvelables
  - Le soutien des circuits courts de commercialisation
  - La promotion des achats éco-responsables et des produits éco-conçus
  - Le soutien de l'adaptation des modes de production
- **Le développement d'un aménagement et d'un habitat durable en Val d'Adour**
  - Le développement des outils pour un aménagement durable du Val d'Adour
  - La promotion d'un habitat durable en Val d'Adour
  - Le développement de modes de déplacements alternatifs et la mobilité
- **La mise en place d'un Plan Climat Territorial partenarial et participatif**
  - Animation, gestion, suivi et évaluation du plan Climat
  - Informer, sensibiliser et former les acteurs du territoire

3. L'organisation et les partenariats pour la mise en œuvre du Plan Climat

L'organisation développée dans le cadre du Plan Climat Territorial s'appuiera sur le dispositif organisationnel de l'Agenda 21 du Pays du Val d'Adour (information, suivi-évaluation, etc.).

La **cellule d'animation** du Plan Climat Territorial du Val d'Adour sera portée par deux structures - existantes et investies - complémentaires :

- La Semadour, Agence de développement du Pays du Val d'Adour, qui assurera l'animation territoriale et la gestion administrative du Plan Climat, en lien avec l'Agenda 21 et les programmes mis en œuvre dans le cadre du Pays du Val d'Adour ;
- L'Association Pierre et Terre, centre de ressources pour le développement durable du Val d'Adour qui dispose des compétences techniques nécessaires pour l'animation et le suivi technique du Plan Climat.

Elle devra assurer la poursuite de la construction et de la mise en œuvre du Plan Climat en tant que projet de territoire. Il s'agira notamment de :

- Constituer et animer un **comité de pilotage du Plan Climat**, composé des acteurs du Val d'Adour et de ses partenaires, chargé du suivi de l'avancement du Plan Climat et qui se réunira à une fréquence définie (1 à 2 fois par an) ;
- Constituer et animer selon les besoins du Plan Climat des **groupes de travail dédiés**, chargés de traiter des projets et réflexions à investir en priorité, et qui se réuniront régulièrement dans l'année, par exemple ;
- Mettre en place un **réseau des acteurs** du territoire investis et concernés dans le Plan Climat.

Il s'agira également d'assurer l'**accompagnement des porteurs de projets** (conception de projets, demande de subvention…) et la **coordination avec les partenaires techniques et financiers** du Plan Climat du Val d'Adour (programmation…).

Il devra également mettre en place et alimenter le **dispositif de suivi, de capitalisation et d'évaluation** du Plan Climat, en cohérence avec le dispositif de l'Agenda 21 du Val d'Adour.

Il s'agira, enfin, de nouer des partenariats avec des **structures scientifiques** afin de suivre l'actualité et de disposer de données vulgarisées.

LES FICHES ACTIONS
DU PLAN CLIMAT TERRITORIAL DU VAL D'ADOUR

AXE 1 – POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Mesure 1. Maîtriser la consommation des ressources
1.1. Maîtriser la consommation des ressources dans les bâtiments publics
1.2. Maîtriser les consommations d'énergies de l'éclairage public
1.3. Maitriser les consommations d'eau dans la gestion des espaces verts
1.4. Sensibiliser et promouvoir les pratiques et équipements économes

Mesure 2. Développer les énergies renouvelables
2.1. Doter le territoire d'une stratégie globale de développement des énergies renouvelables
2.2. Structurer des filières locales d'énergies renouvelables
2.3. Soutenir l'investissement des collectivités
2.4. Promouvoir les énergies renouvelables à destination du grand public

Mesure 3. Soutenir les circuits courts de commercialisation
3.1. Organiser une filière de produits de qualité et de proximité
3.2. Sensibiliser le grand public
3.3. Développer les circuits courts de commercialisation à destination des habitants
3.4. Développer l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective

Mesure 4. Promouvoir les achats éco-responsables et les produits éco-conçus
4.1. Privilégier les produits éco-conçus dans la commande publique
4.2. Développer les groupements d'achats

Mesure 5. Soutenir l'adaptation des modes de production
5.1. Informer et sensibiliser sur les nouvelles pratiques agricoles
5.2. Soutenir l'implication des agriculteurs et des entreprises, en développant des partenariats
5.3. Promouvoir la qualité architecturale et environnementale des Zones d'Activités

AXE 2 – POUR UN AMENAGEMENT ET UN HABITAT DURABLE EN VAL D'ADOUR

Mesure 6. Aménager durablement le Val d'Adour
6.1. Doter le territoire de documents d'urbanisme et de planification
6.2. Développer les outils de maîtrise foncière
6.3. Favoriser le développement concret d'éco-quartiers ou de ZAC intégrant des critères environnementaux
6.4. Accompagner et conseiller les collectivités

Mesure 7. Promouvoir et réunir les conditions d'un habitat durable en Val d'Adour
7.1. Renforcer la qualité des logements
7.2. Soutenir l'exemplarité des bâtiments et aménagements publics
7.3. Conseiller et accompagner les acteurs publics et privés dans la conception d'un habitat de qualité
7.4. Contribuer à l'organisation d'une filière locale de l'habitat durable

Mesure 8. Favoriser les modes de déplacements alternatifs et la mobilité
8.1. Développer des outils d'aménagement global
8.2. Améliorer l'offre de transport en commun et proposer des alternatives à la voiture individuelle
8.3. Favoriser les modes de déplacements doux
8.4. Favoriser le non-déplacement

AXE 3 – POUR UN PLAN CLIMAT TERRITORIAL PARTENARIAL ET PARTICIPATIF

Mesure 9. Animation, gestion, suivi et évaluation du Plan Climat Territorial
Mesure 10. Informer, sensibiliser et former les acteurs du territoire

AXE 1 – POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

AXE 1 : POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE	**Mesure 1 : Maîtriser la consommation des ressources**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays : *Lien avec le programme PAT Adour (lutte contre l'usage de produits phytosanitaires) et le projet PIREDES*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat *: Mesure 7, Mesure 10*

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

Si l'énergie la plus renouvelable est celle que l'on ne consomme pas, il s'agit également de préparer le territoire - face à la raréfaction des ressources - à s'inscrire dans des modes de consommation économes.

➲ Réduire les consommations des ressources sur le territoire
➲ Développer le suivi et la connaissance des consommations sur le territoire
➲ Promouvoir les pratiques et les équipements économes

❒ Contenu :

Les collectivités locales doivent se montrer exemplaires en la matière et peuvent jouer un rôle démonstratif pour les usagers. L'action du Pays du Val d'Adour se portera donc en priorité sur **l'exemplarité des collectivités locales** et la **sensibilisation du grand public**.

❒ Calendrier : 2010 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 1.1 : Maîtriser la consommation des ressources dans les bâtiments publics

Réalisation de diagnostics des consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics ;
Mise en place de dispositif de suivi des consommations dans les bâtiments publics ;
Equipements et travaux en vue de la maîtrise des consommations dans les bâtiments publics ;
Mise en place d'un dispositif de conseil et d'accompagnement à destination des collectivités.
Le volet économie d'eau est à relier avec les travaux du projet PIREDES.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, Agence de l'eau, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** : diagnostic groupé,
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de collectivités ayant réalisé un diagnostic, nombre et type de bâtiments traités,

❒ Sous-mesures 1.2 : Maîtriser les consommations d'énergies de l'éclairage public

Réalisation de diagnostics de l'éclairage public ;
Achats groupés de lampes à haute performance énergétique ;
Opérations d'expérimentation de technologies innovantes d'éclairage et de régulation de l'éclairage.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, syndicats d'électrification, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** : diagnostic groupé,
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de collectivités ayant réalisé un diagnostic,

❒ Sous-mesures 1.3 : Maitriser les consommations d'eau dans la gestion des espaces verts

Conseils et accompagnement des collectivités en vue de l'utilisation d'espèces peu consommatrices d'eau, utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage, etc.
Cette action est à mettre en relation avec l'accompagnement et l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts développés dans le cadre du programme PAT Adour et le projet PIREDES.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, Agence de l'eau, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 1.4 : Sensibiliser et promouvoir les pratiques et équipements économes

Conjointement aux autres volets, il s'agirait de mettre en place des actions de communication à destination du grand public sur l'investissement des collectivités, les techniques et gestes économes, etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, cellule d'animation
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, Agence de l'eau, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions mises en place, nombre de personnes touchées

AXE 1 : POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE	**Mesure 2 : Développer les énergies renouvelables en Val d'Adour**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays *: charte environnementale, architecturale et paysagère*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat *: Mesure 7 ; Mesure 10*

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

Le territoire du Val d'Adour dépend beaucoup, pour l'énergie qu'il consomme, de productions extérieures et d'énergies non renouvelables. L'utilisation d'énergies fossiles émet beaucoup de dioxyde de carbone et a un impact très négatif sur le changement climatique. Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, il devient urgent de trouver des alternatives à ces formes d'énergies.
Le développement des énergies renouvelables permettrait au territoire de lutter contre le changement climatique et de se préparer à la raréfaction des énergies fossiles, tout en développant des emplois locaux non-délocalisables.

➲ Diversifier les sources d'énergies utilisées, moins polluantes
➲ Développer les énergies renouvelables
➲ Structurer des filières locales (pourvoyeuses d'emplois)

❒ Contenu :

Chaque territoire dispose de gisements et de potentiels de développement des énergies renouvelables qui lui est propre. Aussi, afin d'orienter et d'optimiser les investissements sur le Val d'Adour, il s'agira - dans un premier temps - de réaliser **un plan stratégique de développement des énergies renouvelables**, notamment en matière d'énergie solaire, de bois-énergie et de biogaz. En outre, des études plus ciblées pourront être réalisés selon les besoins du territoire.
Il s'agira également de développer des **filières locales d'énergies renouvelables** et de soutenir, en ce sens, les investissements nécessaires à l'organisation de ces filières de l'amont (approvisionnement, stockage…) à l'aval (débouchés, distribution…).
Les collectivités locales constituent là-encore des acteurs forts pour développer les énergies renouvelables sur le territoire, tant dans leur production que dans leur consommation (réseau de chaleur, flotte propre, etc.).
Les initiatives individuelles recèlent également un fort potentiel de développement. Aussi, il s'agira de promouvoir les énergies renouvelables à destination du grand public.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 2.1 : Doter le territoire d'une stratégie globale de développement des énergies renouvelables

Plan stratégique de développement des énergies renouvelables ;
Etudes ciblées

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations, groupements de producteurs
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, groupement de producteurs, chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélections** : échelle territoriale et/ou diffusion des résultats
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : élaboration d'un plan stratégique de développement des énergies renouvelables (oui/non), nombre d'études ciblées, nombre d'acteurs impliqués

❒ Sous-mesures 2.2 : Structurer des filières locales d'énergies renouvelables

Etude de faisabilité ;
Equipements et travaux nécessaires à l'organisation de la filière ;
Actions d'information et d'animation nécessaire à l'organisation de la filière ;
Structuration d'un réseau de fournisseurs et d'installateurs.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations, groupements de producteurs
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, groupement de producteurs, chambres consulaires, etc.

- **Critères de sélections** : échelle territoriale
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de filières organisées, nombre d'acteurs impliqués

❒ Sous-mesures 2.3 : Soutenir l'investissement des collectivités

Etudes et investissements en vue de la production d'énergies renouvelables, par exemple pour la production d'énergie solaire en utilisant les toitures des bâtiments publics et des logements communaux (thermique et photovoltaïque) ;
Etudes et investissements en vue de la mise en place de réseaux de chaleur (bois ou autre) ;
Transformations et acquisitions en vue de flottes propres utilisant des sources d'énergies renouvelables (GNV, etc.).

- **Bénéficiaires** : collectivités locales
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** : approvisionnement locale
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de réseaux de chaleur, nombre de véhicules propres,

❒ Sous-mesures 2.4 : Promouvoir les énergies renouvelables à destination du grand public

Actions de communication à destination du grand public ;
Promotion des structures d'information et de conseils (Espace Info Energies, associations locales…) ;
Mise en place de groupements d'achats ; etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, cellule d'animation
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions mises en place, nombre de personnes touchées

AXE 1 : POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE	**Mesure 3 : Favoriser et soutenir le développement de circuits courts de commercialisation**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays : *Lien avec le projet PIREDES, l'ORAC (opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce)*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat : *Mesure 10*

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

Face au poids des émissions liées à l'agriculture et au transport, la mise en place de circuits courts de commercialisation – notamment concernant des produits alimentaires et basés sur des produits de qualité et de proximité – est une piste d'action décisive pour le Val d'Adour.

➲ Réduire les émissions liées aux transports de marchandises
➲ Promouvoir et soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
➲ Faciliter l'accès aux produits locaux de qualité

❒ Contenu :

Il s'agira dans cette mesure de soutenir l'organisation et la promotion de **filières de produits – dans un premier temps alimentaires – de qualité et de proximité** et de développer l'accès à ces produits sur le territoire d'une part à destination du grand public et d'autre part par l'approvisionnement des services de restauration collective.

Les systèmes de paniers type AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne), les points de vente et autres **dispositifs de circuits courts**, permettent d'offrir un débouché régulier à la production locale et de faciliter l'accès des habitants à ces produits.

La **restauration collective** est un levier important car elle constitue un débouché régulier et conséquent. De plus, approvisionner localement les cantines, avec des produits de proximité et de qualité permet de sensibiliser les enfants, de développer un sentiment d'appartenance au territoire et, éventuellement, d'avoir un impact sur les parents.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 3.1 : Soutenir l'organisation de filières de produits alimentaires de qualité et de proximité

Actions d'information et d'animation nécessaires à l'identification et la mise en réseau de producteurs ;
Actions de sensibilisation et de formation des producteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement et à la commercialisation en circuits courts ;
Equipements nécessaires à l'organisation d'un approvisionnement pérenne ; etc.
Un premier niveau d'action concernant l'organisation d'une filière de produits locaux de qualité et de proximité est prévu dans le projet Piredes.

- **Bénéficiaires** : groupements de producteurs, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de filières, nombre de producteurs impliqués

❒ Sous-mesures 3.2 : Sensibiliser le grand public aux produits de qualité et de proximité

Actions d'information et de sensibilisation

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, cellule d'animation, groupements de producteurs, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** : échelle territoriale
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions mises en place, nombre de personnes touchées

❒ Sous-mesures 3.3 : Développer les circuits courts de commercialisation à destination des habitants

Actions de communication et d'animation nécessaires à la mise en place des dispositifs de circuits courts ;

Equipement et travaux nécessaires à la mise en place des dispositifs de circuits courts.
Une action concernant les marchés locaux est prévue dans le cadre de l'ORAC.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, groupements de producteurs, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions de dispositifs de circuits courts, nombre de personnes touchées

❒ Sous-mesures 3.4 : Développer l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective

Etudes en vue de l'approvisionnement et l'organisation d'un service de restauration de qualité et de proximité ;
Travaux et équipements nécessaires à l'organisation d'un service de restauration de qualité et de proximité.
Une étude concernant quelques collectivités pilotes du Val d'Adour est prévue dans le cadre du projet Piredes.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions de dispositifs de circuits courts, nombre de personnes touchées

AXE 1 : POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE	**Mesure 4 : Promouvoir les achats éco-responsables et les produits éco-conçus**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays :
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

Les choix de consommation des collectivités, par le poids économique qu'ils représentent, sont un levier d'action très important pour agir sur la production. Une politique d'achats responsables participe à l'exemplarité d'une collectivité. De plus, elle peut avoir un effet positif sur le territoire au niveau social et économique. En favorisant des produits locaux, elle permet de dynamiser l'économie locale et de créer des emplois.

➲ Soutenir les modes de production éco-responsables
➲ Favoriser l'exemplarité des collectivités
➲ Réduire les émissions liées aux transports de marchandise

❒ Contenu :

Il s'agira dans cette mesure de soutenir l'engagement des collectivités dans des stratégies de consommation éco-responsables privilégiant les produits éco-conçus et si possible produits à proximité. Ce soutien pourra – outre l'accompagnement de collectivités intéressées – se traduire par la mise en place de groupements d'achats.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 4.1 : Privilégier les produits éco-conçus dans la commande publique

Actions de formation à destination des élus et agents aux politiques d'achats éco responsables ;
Accompagnement et conseils des collectivités ;
Participation aux réseaux (notamment régionaux) d'achats publics responsables ; etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, cellule d'animation, collectivités locales
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions de formation, nombre de collectivités engagées

❒ Sous-mesures 4.2. : Développer les groupements d'achats

Actions d'animation et de sensibilisation nécessaires à la mise en place d'un groupement d'achat ; etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, cellule d'animation
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions de groupements d'achats, nombre de collectivités engagées

AXE 1 : POUR DES PRATIQUES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE	**Mesure 5 : Soutenir l'adaptation des modes de production**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays : *lien avec le programme PAT Adour (lutte contre l'usage de produits phytosanitaires) et l'ORAC (opération de revitalisation de l'artisanat et du commerce)*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

Au-delà des modes de consommation, il s'agit également de faire évoluer progressivement les pratiques de production – notamment en Val d'Adour, les pratiques agricoles – et de préparer les producteurs du territoire à faire face aux conséquences du changement climatique (raréfaction des ressources, etc.).

➲ Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

➲ Préparer le secteur économique à répondre aux attentes des consommateurs et aux évolutions à venir

❒ Contenu :

La sensibilisation et l'information sont les premières clés pour mettre en place une démarche environnementale. L'état actuel des connaissances permet d'identifier des pratiques agricoles contribuant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, cette connaissance est encore diffuse et incomplète. Aussi, en partenariat étroit avec les structures investies (chambre consulaires, centres de ressources, etc.), il s'agira de soutenir la diffusion de ces connaissances.

Il s'agira également – en développant des partenariats avec les acteurs investis - de soutenir **l'implication des agriculteurs et des entreprises** dans la lutte contre le changement climatique, notamment à travers la maîtrise de l'énergie, l'éco-conception des produits, etc. L'enjeu étant de leur offrir la possibilité d'être concurrentielles et de s'adapter aux évolutions futures.

Enfin, il s'agira de promouvoir la **qualité architecturale et environnementale des zones d'activités**.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 5.1 : Informer et sensibiliser sur les nouvelles pratiques agricoles

Actions d'information et de sensibilisation sur les nouvelles techniques agricoles

Concernant l'usage de produits phytosanitaires, des actions à destination des collectivités et des agriculteurs sont prévues.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, associations, chambres consulaires, groupement de producteurs
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, chambres consulaires, centre de ressources, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre d'agriculteurs touchés

❒ Sous-mesures 5.2 : Soutenir l'implication des agriculteurs et des entreprises, en développant des partenariats

Actions d'information et de sensibilisation

Accompagnement des entreprises sur des démarches de certification, l'éco-conception de produits, des plans de déplacement d'entreprises, la réalisation de bilan carbone®, etc.

Des actions d'information, de formation ou autre sur les nouvelles exigences environnementales sont prévues dans le cadre de l'ORAC.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, associations, chambres consulaires, groupement de producteurs
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre d'entreprises touchées

❒ **Sous-mesures 5.3 : Promouvoir la qualité architecturale et environnementale des zones d'activités**

Actions d'information et de sensibilisation
Accompagnement de collectivités

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre de collectivités engagées

AXE 2 – POUR UN AMENAGEMENT ET UN HABITAT DURABLE EN VAL D'ADOUR

AXE 2 : POUR UN AMENAGEMENT ET UN HABITAT DURABLE EN VAL D'ADOUR	**Mesure 6. Aménager durablement le Val d'Adour**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays : *diagnostic stratégique « habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme »*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

La gestion des ressources, la mobilité, la qualité de l'habitat s'intègrent dans une vision globale du projet urbain. L'urbanisme permet en effet de gérer les déplacements, de qualifier la densité et les aspects environnementaux du bâti, etc. Le développement des outils d'urbanisme et la prise en compte du développement durable constituent ainsi un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique.

➲ Doter le territoire d'outils de gestion de l'espace et d'urbanisme

➲ Développer une nouvelle approche de l'urbanisme - règlementaire et opérationnel - intégrant les principes de lutte contre le changement climatique

❒ Contenu :

L'investissement du Pays portera en premier sur le développement des outils règlementaires tels que les **documents d'urbanisme** à travers lesquels plusieurs niveaux de planification peuvent être abordés, ces niveaux devant être cohérents entre eux. Face à la faible couverture du territoire en documents d'urbanisme, le développement de ces-derniers apparait comme un enjeu primordial. Il existe une série de prescriptions pour un urbanisme durable qui pourrait apparaître dans les documents de planification. Il s'agira dans ce cadre de promouvoir l'**Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU), visant la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans les projets urbains.

De plus, afin de pouvoir maîtriser la consommation d'espace et asseoir sur le long terme la stratégie de lutte contre le changement climatique des collectivités du Val d'Adour, **la maîtrise foncière** est indispensable. Cette question de la gestion du foncier est une problématique transversale dans les chantiers du Pays que ce soit en matière de lutte contre le changement climatique, de maintien et de développement d'une agriculture de qualité et de proximité, etc. Aussi, il s'agira de promouvoir ces outils de maîtrise foncière et d'accompagner les collectivités et les acteurs concernés dans leur développement.

Définis en cohérence avec les documents d'urbanisme et le projet urbain global de la commune ou du territoire, il s'agira également de développer les **procédures dites opérationnelles** permettant d'agir concrètement sur l'aménagement et le développement durable de la commune ou du territoire (lotissement ou éco-quartier, zone d'aménagement **concerté**, etc.).

Enfin, dans l'ambition de développer un urbanisme durable, il semble pertinent de concevoir un **dispositif de conseil et d'accompagnement des collectivités**.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 6.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme et de planification

Actions d'information et de sensibilisation sur les documents d'urbanisme et l'approche environnementale de l'urbanisme

Etude en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Etude en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Etude en vue de l'élaboration d'une Carte Communale

Un diagnostic stratégique en matière d'habitat, de foncier et d'urbanisme devra permettre d'affiner les enjeux en la matière et de mobiliser les acteurs locaux et les partenaires sur ces questions.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, CAUEs, DDEAs, DREAL, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre de collectivités touchées, taux de couverture du territoire en documents d'urbanisme,

❒ Sous-mesures 6.2 : Développer les outils de maîtrise foncière

Actions d'information et de sensibilisation sur les outils de maîtrise foncière (DPU, ZAD, EPFL, etc.)
Etude en vue de la mise en place d'outils de maîtrise foncière
Un diagnostic stratégique en matière d'habitat, de foncier et d'urbanisme devra permettre d'affiner les enjeux en la matière et de mobiliser les acteurs locaux et les partenaires sur ces questions.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, CAUEs, DDEAs, DREAL, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre d'outils mis en place

❒ Sous-mesures 6.3 : Favoriser le développement concret d'éco-quartiers ou de ZAC intégrant des critères environnementaux

Actions d'information et de sensibilisation sur les outils opérationnels type lotissement, ZAC, etc. et l'approche environnementale de l'urbanisme
Etude préalable en vue de la création d'un lotissement, d'une ZAC, etc.
Travaux et équipements en vue de la création d'un lotissement, d'une ZAC, etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, CAUEs, DDEAs, DREAL, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre de collectivités engagées

❒ Sous-mesures 6.4 : Accompagner et conseiller les collectivités

Actions d'information et de sensibilisation à destination des collectivités
Actions d'accompagnement et de conseil des collectivités
Etude en vue de la création d'un dispositif d'accompagnement et de conseil
Un diagnostic stratégique en matière d'habitat, de foncier et d'urbanisme devra permettre d'affiner les enjeux en la matière et de mobiliser les acteurs locaux et les partenaires sur ces questions.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, CAUEs, DDEAs, DREAL, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'actions, nombre de collectivités touchées

AXE 2 : POUR UN AMENAGEMENT ET UN HABITAT DURABLE EN VAL D'ADOUR	**Mesure 7 : Promouvoir et réunir les conditions d'un habitat durable en Val d'Adour**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays : *diagnostic stratégique « habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme », ORAC*
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat : *Mesure 1*

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

En Val d'Adour, l'habitat est le second poste de consommation énergétique. Or, c'est l'un des domaines où les techniques notamment en matière de travaux d'économies d'énergie sont les mieux éprouvées, en construction neuve comme en rénovation. L'amélioration de la qualité environnementale et notamment thermique de l'habitat est un enjeu incontournable pour améliorer la maîtrise de l'énergie.

➲ Améliorer la performance énergétique de l'habitat

➲ Développer une nouvelle approche de l'habitat intégrant les principes de lutte contre le changement climatique

❒ Contenu :

Il s'agit dans cette mesure d'améliorer **la qualité de l'habitat** en encourageant les constructions peu énergétivores et les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments existants, notamment les logements. Concernant la qualité de l'habitat - outre l'habitat résidentiel - les collectivités locales devront être exemplaires en agissant sur leur propre patrimoine : bâtiments administratifs, locaux techniques, équipements scolaires, sportifs et culturels, en construction neuve ou en rénovation de l'existant.

Un **dispositif d'accompagnement et de conseils techniques** devra être développé, à destination des collectivités et des particuliers, dans le but : d'améliorer la connaissance de la situation énergétique d'un territoire ; de déployer les moyens humains nécessaires et promouvoir une expertise locale sur la maîtrise de l'énergie ; d'accompagner les projets énergie-climat des territoires de façon pérenne.

Enfin, face aux besoins en matière de qualité de l'habitat, il semble indispensable de préparer le tissu économique local pour répondre à la demande à venir, en structurant une **filière locale de l'habitat durable**.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 7.1 : Renforcer la qualité des logements

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général) et autres opérations intégrant un volet amélioration énergétique ;

Création et rénovation de logements communaux et intercommunaux s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale et architecturale ;

Actions visant la lutte contre la précarité énergétique.

Un diagnostic stratégique en matière d'habitat, de foncier et d'urbanisme devra permettre d'affiner les enjeux en la matière et de mobiliser les acteurs locaux et les partenaires sur ces questions.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, ANAH, CAUEs, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 7.2 : Soutenir l'exemplarité des bâtiments et aménagements publics

Construction et réhabilitation de bâtiments publics (crèche, maison de la santé, etc.) s'inscrivant dans une ambition de qualité environnementale et architecturale ;

Aménagements d'espaces publics s'inscrivant dans une approche globale et cohérente au regard de la lutte contre le changement climatique (mode doux, espaces verts…) ; etc.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, CAUEs, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 7.3 : Conseiller et accompagner les acteurs publics et privés dans la conception d'un habitat de qualité

Actions de promotion et renforcement de la présence des Espaces Info Energie (EIE) sur le territoire ;
Mise en place de dispositifs de conseils et d'accompagnement complémentaires, en s'appuyant sur le centre de ressource pour le développement durable du Val d'Adour.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations,
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, EIE, etc.
- **Critères de sélections** :
  Indicateurs de suivi et d'évaluation :

❒ Sous-mesures 7.4 : Contribuer à l'organisation d'une filière locale de l'habitat durable

En partenariat avec les acteurs investis :
Actions de formation des professionnels intéressés (sur le bois construction, etc.) ;
Mise en réseau des professionnels investis ;
Actions de valorisation des métiers du bâtiment.
Une action à destination des professionnels du bâtiment est prévue en ce sens dans le cadre de l'ORAC.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations, chambres consulaires
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, chambres consulaires, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

AXE 2 : POUR UN AMENAGEMENT ET UN HABITAT DURABLE EN VAL D'ADOUR	**Mesure 8 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs et la mobilité**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays :
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

❒ Contexte et objectifs généraux :

En Val d'Adour, le transport est le premier poste de consommations énergétiques et représente 19,7% des émissions du territoire. Le secteur des transports est certainement celui pour lequel, du fait de la structuration du territoire et des circuits de production-consommation, la convergence des contraintes énergétiques, sociales et environnementales est la plus forte.
En zone rurale, la mise en œuvre de moyens permettant de basculer de l'utilisation de la voiture individuelle vers l'utilisation de transports collectifs et de modes actifs de déplacement reste aujourd'hui encore difficile. Toutefois, il constitue un domaine essentiel d'une stratégie de lutte contre le changement climatique.
Le Pays, s'il ne constitue pas une institution compétente en matière de transports ou de voieries, est un espace de projet pouvant initier des démarches de « mobilité durable ».
➲ Optimiser les transports en commun
➲ Favoriser le développement des modes de déplacement doux
➲ Soutenir les alternatives à la voiture individuelle

❒ Contenu :

Si la question des transports reste une problématique difficile en milieu rural, l'engagement et la mise en place d'**outils d'aménagement global** (plan de déplacement, schéma mode doux…) peuvent favoriser l'amélioration de l'existant et le développement de solutions innovantes et alternatives à la voiture qui restent un enjeu majeur face à la lutte contre le changement climatique.
Il s'agira également pour le Pays, avec les acteurs du domaine, d'améliorer la cohérence et les correspondances entre les réseaux de transport en aidant au **développement de l'inter-modalité**.
En outre, il s'agira de soutenir le développement de **solutions alternatives** à la voiture individuelle : transport à la demande, co-voiturage, modes de déplacements doux, visio-conférence, etc.

❒ Calendrier : 2010-2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

❒ Sous-mesures 8.1 : Développer des outils d'aménagement global

Etude en vue de l'élaboration de Plan de déplacement, de Schéma mode doux, ou autre.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 8.2 : Améliorer l'offre de transport en commun et proposer des alternatives à la voiture individuelle

Actions d'animation en vue de l'amélioration de l'offre de transport en commun existante ;
Etude, actions d'animation et investissement en vue de la création de service de transport à la demande ;
Etude, actions d'animation et investissement en vue de la création de service de co-voiturage, etc.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 8.3 : Favoriser les modes de déplacements doux

Actions d'animation en vue de la création de pédibus ou de vélo-bus ;
Investissements en vue de la création de micro-aménagements ; etc.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations

- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

❒ Sous-mesures 8.4 : Favoriser le non-déplacement

Promotion et développement de la visio-conférence sur le territoire ;
Soutien de la couverture en Haut-débit du territoire ;
Promotion du télé-travail ; etc.
La question de la mobilité et du « non-déplacement » est également étroitement liée à celle du maintien de services de proximité sur laquelle le Pays est très investi.

- **Bénéficiaires** : collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

AXE 3 - POUR UN PLAN CLIMAT TERRITORIAL PARTENARIAL ET PARTICIPATIF

AXE 3 - POUR UN PLAN CLIMAT PARTENARIAL ET PARTICIPATIF	**Mesure 1 : Animation, gestion, suivi et évaluation du Plan Climat Energie Territorial**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays :
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

Le Plan Climat du Val d'Adour n'a de sens que s'il est porté par une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs du Val d'Adour : élus, technicien, habitants, professionnels, etc. Cette mesure doit permettre de définir la gouvernance du Plan Climat : son pilotage, son animation, etc.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

La cellule d'animation du Plan Climat du Val d'Adour devra assurer la poursuite de la construction et de la mise en œuvre du Plan Climat en tant que projet de territoire :

- Constituer et animer un **comité de pilotage du Plan Climat**, composé des acteurs du Val d'Adour et de ses partenaires, chargé du suivi de l'avancement du Plan Climat et qui se réunira à une fréquence définie (1 à 2 fois par an) ;
- Constituer et animer selon les besoins du Plan Climat des **groupes de travail dédiés**, chargés de traiter des projets et réflexions à investir en priorité, et qui se réuniront régulièrement dans l'année, par exemple ;
- Mettre en place un **réseau des acteurs** du territoire investis et concernés dans les problématiques du Plan Climat ;

Il s'agira également d'assurer l'**accompagnement des porteurs de projets** (conception de projets, demande de subvention…) et la **coordination avec les partenaires techniques et financiers** du Plan Climat du Val d'Adour (programmation…).

Il devra également mettre en place et alimenter le **dispositif de suivi, de capitalisation et d'évaluation** du Plan Climat, en cohérence avec le dispositif de l'Agenda 21 du Val d'Adour.

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

AXE 3 - POUR UN PLAN CLIMAT PARTENARIAL ET PARTICIPATIF	**Mesure 2 : Information, sensibilisation et formation des acteurs du territoire**
	Référence à un autre schéma stratégique ou programme du Pays :
	Lien avec les autres mesures du Plan Climat :

PRESENTATION DE LA MESURE

L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs sont au cœur de la démarche de Plan Climat Energie Territorial. Il s'agira pour le Pays de diffuser les principes de lutte contre le changement climatique, de réunir les conditions de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique territoriale qu'il impulse et de diffuser les résultats des actions soutenues.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

Outre les outils d'information du Pays, il s'agit ici de mettre en place un dispositif d'information, de sensibilisation et de formation dédié à la mise en œuvre du Plan Climat.

Plusieurs actions peuvent ainsi être développées :

- Création d'outils de communication sur le Plan Climat Territorial et ses réalisations (brochures, plaquettes, flyers, affiches, kit…)
- Organisation de rencontres et de manifestations à destination des élus, des techniciens et du grand public (forum, conférences, cinés-débat, etc.)
- Actions de sensibilisation à destination du grand public (démonstration, campagne de thermographie, concours, etc.)
- Actions de sensibilisation à destination des jeunes publics (animations, outils pédagogiques…)
- Programmes de formation à destination des élus et des techniciens des collectivités locales

- **Bénéficiaires** : GIP Euradour, collectivités locales, associations
- **Calendrier** : 2010-2013
- **Partenariat** : ADEME, Régions, Départements, ARPE, associations locales, etc.
- **Critères de sélections** :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :